



Attribution d'ateliers d'artistes pour les plasticien.ne.s

Dispositif : Ville de Rennes

Direction : Direction de la Culture

Service : Soutien Aux Projets Culturels (SSPC)

Préambule :

La Ville de Rennes soutient la création contemporaine et les artistes plasticien.ne.s dans la diversité des esthétiques, des parcours et des formes d'expression. Elle propose chaque année aux artistes résident.e.s sur le territoire, essentiellement émergent.e.s, inscrit.e.s dans les réseaux d'art contemporain ou dans d'autres réseaux comme l'art urbain, de solliciter ces dispositifs de soutien.

Présentation du dispositif :

La mise à disposition d'ateliers permet aux artistes de bénéficier d'espaces de travail (et de vie dans le cas des ateliers logements) à des tarifs préférentiels.

La Ville de Rennes dispose d'une quarantaine d'ateliers d'artistes, parmi lesquels 6 ateliers-logements. Ces biens sont mis à disposition d'artistes professionnel.le.s qui justifient d'une recherche et d'une pratique plastique régulières, et d'une réflexion contemporaine. La Ville organise tous les ans une opération Portes ouvertes des ateliers d'artiste.

Loyers :

- Ateliers (surfaces de 15m² à 54m²) : environ 3€ le m² / mois + charges locatives ;
- atelier-logement (75 m²) : environ 500€ / mois + charges locatives.

Les contrats de location sont d'une durée maximale de 3 ans et sont éligibles aux Aides Personnalisées au Logement (APL).

Critères du dispositif :

Peuvent candidater à **ce dispositif des personnes physiques** (pas de personnes morales) :

- Des artistes professionnel.le.s aux pratiques diverses (peinture, dessin, photographie, sérigraphie, sculpture, installation, design, art urbain...);
- les artistes vivant et travaillant à Rennes et justifiant d'une pratique permanente et d'actualité.

→ **Les artistes peuvent bénéficier de ce dispositif une seule fois dans leur parcours professionnel.**

Responsabilité Sociale et Environnementale des Associations :

Dans le cadre de la politique de développement durable via la démarche Responsabilité Sociale et Environnementale des Associations (RSEA), la Ville de Rennes demande aux acteurs de s'engager avec détermination dans une amélioration continue de leurs pratiques et à un socle de gestes éco-éga-responsables.

Adapté aux réalités de chacun, cette démarche porte une ambition collective avec un objectif clair de préserver les ressources et la qualité environnementale du territoire, et de favoriser partout l'égalité des femmes et des hommes, ainsi que de lutter contre toutes formes de discriminations liées au genre des personnes, à une situation d'handicap ou à une origine ou couleur de peau.

La commission d'analyse des dossiers prendra en compte l'effectivité de l'engagement éco-éga-responsable des structures et recherchera dans sa sélection l'égalité des femmes et des hommes et l'égalité d'accès pour toutes et tous.

Calendrier :

Dépôt des dossiers : du 2 mai au 30 juin

Arbitrage et commission : 4^{ème} trimestre de l'année

Modalités de candidature :

La commission (composée de responsables d'association œuvrant dans le secteur des arts visuels, d'agent.es de la Ville de Rennes et d'ancien.ne.s artistes bénéficiaires) sera particulièrement sensible aux artistes en début de parcours.

Si vous souhaitez déposer votre candidature, nous vous invitons à déposer une **demande numérique du 2 mai au 30 juin inclus** :

<https://framaforms.org/ville-de-rennes-arts-visuels-demande-dateliers-dartiste-1613576713>

→ Après réception des notifications des décisions, le service immobilier de la Ville de Rennes prend contact avec les artistes concerné.e.s

Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.

Documents à joindre – obligatoires (format PDF)

- Curriculum vitae ;
- portfolio ;
- courrier de demande d'un atelier d'artiste ;
- documents administratifs à jour : certificat d'immatriculation et un RIB.

Contact :

Direction de la Culture | Rennes Ville et Métropole

Service Soutien Aux Projets Culturels (SSPC)

02 99 86 60 50 | servicesoutienprojetsculturels@rennesmetropole.fr